

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques DUMAS

OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs

Mesdames, Messieurs,

1/ Suite aux départs à la retraite d'un agent de production végétale au sein du service cadre de vie, d'un conducteur engins et poids lourds et d'un agent technique polyvalent au sein du service logistique positionnés sur des grades d'avancement, il est nécessaire de créer ces postes dans le cadre d'emplois des adjoints techniques. Les postes des agents retraités seront supprimés après avis du comité technique.

2/ Suite au décès de l'adjoint au responsable du service affaires générales et affaires publiques positionné sur un grade d'avancement, il est nécessaire de créer ce poste dans le cadre d'emplois des attachés.

3/ Suite au départ en disponibilité d'un opérateur des APS, je vous propose de créer un poste d'éducateur sportif (cadre d'emplois des éducateurs des APS) pour le remplacer.

4/ Suite à l'avis favorable du comité technique concernant l'évolution du poste de coordinateur « gestion urbaine sociale de proximité » en poste de chargé de mission « chargé de projets urbains et sociaux », je vous propose de créer un poste de chargé de mission de catégorie A au regard de la nature des fonctions et de la spécificité des besoins du service et notamment du fait de la durée limitée de la mission (3 ans).

5/ Suite à la réussite aux concours d'agent de maîtrise et d'adjoint technique de 1ère classe de deux agents, il est nécessaire de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet et un poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet.

6/ Pour faire suite à la tenue des commissions administratives paritaires, la collectivité souhaite promouvoir des agents à des grades d'avancement. Je vous propose de créer tous les postes correspondants. Les postes précédemment occupés par les agents promus seront supprimés ultérieurement après avis du comité technique.

7/ Depuis la réalisation des travaux d'amélioration des conditions de travail des agents du secteur Gestion des Événements et Manifestation (GEM) / Fêtes, un bureau et des sanitaires nécessitent un entretien de 2heures par semaine. Ce dernier est, jusqu'à présent, effectué par un agent contractuel dans le cadre de renfort. Je vous propose de faire réaliser cet entretien par un agent titulaire à temps non complet du service GEPB. Une personne, à 32heures par semaine, a été identifiée dans le but d'augmenter son temps de travail à 35h. Je vous propose donc de créer un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet et de supprimer un poste d'adjoint technique de 2ème classe à raison de 32/35ème.

8/ Suite à l'avis du comité technique du 24 avril 2015 concernant la suppression des postes vacants au tableau des effectifs et sa mise à jour, je vous propose de supprimer les postes suivants :

- 1 poste d'Adjoint Administratif principal 1e cl à temps complet (suite à la titularisation sur le grade de rédacteur de l'agent sur un nouveau poste),
- 4 postes d'Adjoint Technique principal 2ème classe à temps complet (suite à la titularisation de 2 agents sur le grade d'agent de maîtrise et au départ à la retraite de 2 agents au 1er janvier),
- 3 postes d'Adjoint Technique 2ème classe à temps complet (suite à l'avancement au grade supérieur de 3 agents en 2014),
- 1 poste d'Adjoint d'animation 2ème classe à temps complet (suite à l'avancement au grade supérieur d'un agent en 2014),
- 1 poste d'Adjoint d'animation 2ème classe à temps non complet à raison de 20/35ème (suite à l'avancement au grade supérieur d'un agent en 2014),

9/ Dans le cadre du programme de réussite éducative porté par la Caisse des Écoles, il a été créé deux postes de chargés de mission au regard de la nature des fonctions et de la spécificité des besoins du service et notamment du fait de la durée limitée de la mission :

- un poste de coordonnateur du Programme de Réussite Educative (PRE) à temps complet (Attaché territorial),
- un poste de référent Enfant/Famille (Attaché territorial).

Je vous propose d'autoriser le recrutement d'agents non titulaires sur ces postes :

- le coordonnateur du PRE par un contrat à durée indéterminée à compter du 29 juin 2015 conformément à l'article 3-4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (durée de services publics effectifs de six ans au moins),
- le référent Enfant/Famille par un contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans à compter du 1er septembre 2015.

Je vous propose donc de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

* * * * *

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°7 du conseil municipal du 9 avril 2015, portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

VU l'avis du Comité technique en date du 24 avril 2015,

CONSIDERANT que deux postes doivent être créés afin de permettre la nomination d'un agent lauréat du concours d'agent de maîtrise et d'un agent lauréat du concours d'adjoint technique de 1ère classe,

CONSIDERANT que, pour leur bon fonctionnement, les services communaux ont besoin des postes décrits ci-dessus,

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 25 juin 2015

n° 27

page 3/4

CONSIDERANT que la nature des fonctions, des missions et les besoins du service Éducation justifient le recrutement de 2 agents non titulaires pour une durée indéterminée et pour une durée de 3 ans,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- la création des postes suivants au tableau des effectifs (voir annexes) :

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

- 1 poste d'adjoint au responsable du service AG/AP à temps complet (cadre d'emplois des attachés administratifs),

FILIÈRE TECHNIQUE

- 1 poste de technicien à temps complet,
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet,
- 3 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet,
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet,
- 12 postes d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps non complet à raison de 32/35ème,
- 1 poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet,
- 1 poste d'agent de production végétale à temps complet (cadre d'emplois des adjoints techniques),
- 1 poste de conducteur engins et PL à temps complet (cadre d'emplois des adjoints techniques),
- 1 poste d'agent technique polyvalent à temps complet (cadre d'emplois des adjoints techniques),

FILIÈRE ANIMATION

- 1 poste d'animateur principal de 2ème classe à temps complet,
- 3 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet,

FILIÈRE SOCIALE

- 1 poste d'ATSEM principal de 2ème classe à temps complet,

FILIÈRE SPORTIVE

- 1 poste d'éducateur sportif à temps complet (cadre d'emplois des éducateurs des APS),

EMPLOIS CONTRACTUELS

- 1 poste de chargé de mission « chargé de projets urbains et sociaux » (attaché territorial),

Le coût de ces créations a été prévu au budget 2015.

- la suppression des postes suivants au tableau des effectifs (voir annexes) :

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet,

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 25 juin 2015

n° 27

page 4/4

FILIÈRE TECHNIQUE

- 4 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet,
- 3 poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet à raison de 32/35ème à compter du 1er juillet 2015,

FILIÈRE ANIMATION

- 1 poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet à raison de 20/35ème,
- **le recrutement de deux agents non titulaires** à temps complet sur les postes de chargé de mission « coordonnateur du programme de réussite éducative » pour une durée indéterminée et de chargé de mission « référent Enfant/Famille pour une durée de 3 ans, respectivement rémunérés sur la base du grade d'attaché à l'indice brut 480 et à l'indice brut 379.

Le coût de ces recrutements, soit respectivement 41057€ et 35472€ en année pleine, est inscrit au budget 2015.

- autorise monsieur le président, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ces dossiers.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le Maire

Transmis à la sous préfecture, le 30/06/2015

Publié au siège de la mairie, le 29/06/2015

n° 4309

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER